



Photo de l'espèce ou de l'habitat

Fiche notice :

Nom de l'espèce ou de l'habitat

Autres noms usuels (*nom latin de l'espèce*)

RECONNAISSANCE - INDICES DE PRESENCE

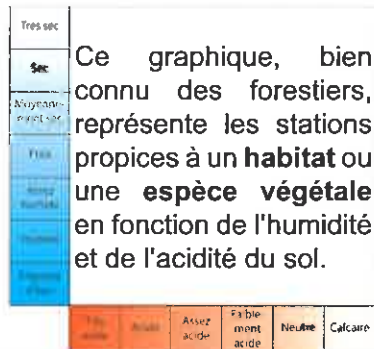
En vert, les régions IFN où l'habitat ou l'espèce sont officiellement répertoriés.

Remarque : pour ne pas nuire à leur pérennité ou à leur tranquillité, les localisations précises ne sont pas communiquées.



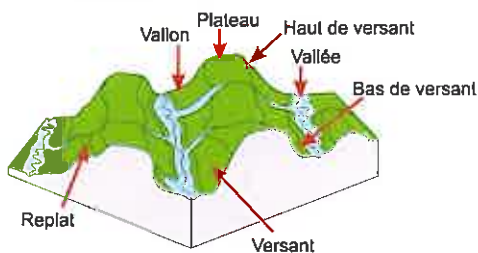
Éléments clés de reconnaissances et/ou de description

Conditions naturelles propices



Localisation sur le terrain

Situations topographiques où l'habitat ou l'espèce végétale ont des chances d'être présent



Rencontres les plus fréquentes en :

→ Peuplements susceptibles d'abriter l'habitat forestier ou l'espèce en question.

S'exprime peu ou pas en :

→ Peuplements peu ou pas propices à la présence de l'habitat forestier ou de l'espèce en question.

Le cortège typique (Habitat) - Description (Espèce)


- Éléments physiques de reconnaissance des espèces végétales ou des habitats.
- Éléments comportementaux de reconnaissance pour les espèces animales.

Habitat de l'espèce

- Pour les espèces animales, description de l'habitat et des exigences écologiques.

Intérêt écologique

- Statut de **protection** de l'espèce ou de l'habitat.
- Importance régionale, en terme de signalements en ZNIEFF ou sites Natura 2000.
- Indications soulignant l'importance écologique.
- Niveau d'intérêt patrimonial de l'habitat ou de l'espèce :

 : **exceptionnel**

 : **très intéressant**

 : **intéressant**

Intérêt économique

- Pour les habitats forestiers, l'intérêt économique et le potentiel de production sylvicole sont présentés.

Planche **botanique** permettant d'aider à la détermination d'une espèce végétale ou illustration d'un **indice de présence** (nid d'un oiseau, empreinte laissée d'un mammifère, plante caractéristique d'un habitat, ...)



Rappel du nom de l'espèce ou de l'habitat

Rappel de la photo de recto



Notes de terrain :



GESTION DE L'HABITAT, DU MILIEU OU DE L'ESPECE

- Scénario conforme aux **Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS)** qui encadrent réglementairement la gestion de la forêt privée en Basse-Normandie et en Haute-Normandie.
- Scénario **favorable** à l'espèce ou à l'habitat, conforme au document d'objectifs d'un site Natura 2000 ou conforme à une législation environnementale particulière.

Gestion sylvicole

Gestion sylvo-environnementale

Gestion environnementale

Les cadres indiquent l'impact des pratiques sur l'habitat ou l'espèce et/ou proposent des pistes d'adaptation de ces pratiques.

Plus le cadre est à gauche de la page, plus la pratique est issue de la foresterie

Plus le cadre est centré, plus il relève de la gestion intégrée.

Plus le cadre est à droite de la page, plus la pratique est issue du génie écologique.



Cadres indiquant une compatibilité entre législation forestière et dispositions environnementales.
Ces mesures sont évidemment transposables hors « zonage environnemental » et peuvent être mises en oeuvre volontairement.

→ **MESURES A PRIVILEGIER**



Cadres indiquant que la mesure est favorable à l'habitat ou à l'espèce protégée.
Ces actions de gestion peuvent être soit indifférentes quant à la compatibilité avec la réglementation forestière, soit incompatibles. Dans ce dernier cas, le statut de la parcelle peut muter (exemple : défrichage, ...).

Hors zonage Natura 2000

→ Si la gestion de l'habitat n'est pas la priorité du propriétaire, il est possible de mettre en oeuvre des opérations qui ne lui sont pas favorables dans le cadre du respect habituel de la réglementation forestière.

→ Pour les espèces à statut de protection, leur destruction reste interdite.



Cadres indiquant une opération défavorable à l'habitat qui peut éventuellement être mise en oeuvre hors zonage environnemental, mais pas dans l'habitat identifié en site Natura 2000.

Remarque : concernant les espèces protégées à l'échelle nationale et régionale, leur destruction est interdite.

→ **MESURE A EVITER ou A PROSCRIRE**



Cadres avertissant de la compatibilité entre certaines pratiques et d'autres législations, comme par exemple ici la Loi sur l'eau.

Remarque importante :

Eléments divers, informations particulières, ...